

Commune de Jette
Service d'Urbanisme
Madame Nathalie Lodomez
Chaussée de Wemmel, 100
1090 Bruxelles

V/Réf. : G.T./2015-003661
N/Réf. : jmb/JET-2.40/s.577
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Concerne : JETTE. Drève de Dieleghem, 81.
Rehausse de la toiture pour y aménager des chambres, modification des baies vitrées et réaménagement intérieur.

En réponse à votre courrier du 23 septembre, reçue le 25 septembre 2015, concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 14 octobre 2015, notre Assemblée a émis un avis favorable.

La demande concerne une maison unifamiliale quatre façades à un seul niveau plus un étage sous combles. Elle est située dans la zone de protection du parc Titeca et jouxte le site classé. La demande vise à modifier la toiture à quatre pans en toiture à la mansard avec chiens assis, ce qui n'en modifie pas la hauteur. Elle vise également à agrandir et modifier certaines baies, à remplacer les châssis existants en PVC par des châssis en aluminium anthracite ainsi qu'à ajouter une terrasse en bois à l'angle nord-ouest.

La CRMS n'a pas de remarques sur les interventions prévues qui n'ont pas d'impact sur le site classé voisin. Par ailleurs, le chantier n'ayant pas d'emprise au sol, les systèmes radiculaires des arbres du parc ne sont pas mis en danger. Toutefois, il faudrait éviter que des engins de chantier circulent sous l'aplomb des couronnes des arbres.

Par ailleurs, la CRMS constate des débordements des arbres du site classé sur la parcelle concernée ; elle suggère une taille raisonnée préventive afin d'éviter que le propriétaire élimine lui-même les branches qui surplombent son bien.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires au projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : B.D.U. – D.M.S. et D.U.